

Le 3 février 2004

Madame Linda Jean-Simon, Cheffe  
NATION MICMAC DE GESPEG  
783, boul. Pointe-Navarre, C.P. 69  
Gespeg (Québec) G4X 6V2

**Objet : Plan régional de développement du territoire public, volet éolien**

Madame,

Le gouvernement du Québec a annoncé sa volonté de favoriser le développement de l'industrie éolienne au Québec. Pour ce faire, il a adopté un règlement visant l'achat de 1000 MW d'électricité produite à partir d'énergie éolienne dans le cadre d'un appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution. La région de la Gaspésie et la municipalité régionale de comté (MRC) de Matane constituent le territoire visé dans l'appel d'offres pour l'implantation de parcs éoliens.

Le territoire public, en raison de son étendue dans la région de la Gaspésie et de la MRC de Matane, est appelé à contribuer au développement de cette industrie et à faire l'objet de demandes de droits fonciers pour l'implantation de parcs éoliens.

À cet effet, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) a réalisé, en collaboration avec différents partenaires gouvernementaux et du milieu régional, une version préliminaire du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) pour le développement de l'industrie éolienne pour la région de la Gaspésie et de la MRC de Matane. Le MRNFP vise donc, par cet outil, l'intégration de ce nouvel usage et l'harmonisation avec les usages existants.

Dans cette proposition du PRDTP, dont vous trouverez copie ci-jointe, le territoire a été classé selon trois zones en lien avec les niveaux de comptabilité des usages. Pour chacune des zones, des modalités particulières d'implantation ont été définies.

... 2

M<sup>me</sup> Linda Jean-Simon

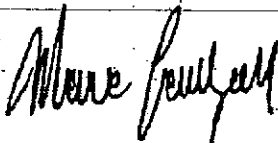
2

Nous aimerions recevoir vos commentaires relativement à cette proposition avant le 14 février 2004 compte tenu des échéanciers très courts signifiés dans l'appel d'offres.

Nous avons communiqué avec votre Secrétariat à quelques reprises afin d'organiser une présentation du PRDTP. Nous sommes toujours disponibles pour échanger sur cette question d'ici le 14 février 2004, soit par conférence téléphonique ou lors d'une rencontre.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



Marc Lauzon

p. j.

Le 3 février 2004

Monsieur Allison Metallic, Chef  
CONSEIL DE BANDE DE LISTUGUI  
17, Riverside West, P.O. Box 298  
Listuguj (Québec) G0C 2R0

**Objet : Plan régional de développement du territoire public, volet éolien**

Monsieur,

Le gouvernement du Québec a annoncé sa volonté de favoriser le développement de l'industrie éolienne au Québec. Pour ce faire, il a adopté un règlement visant l'achat de 1000 MW d'électricité produite à partir d'énergie éolienne dans le cadre d'un appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution. La région de la Gaspésie et la municipalité régionale de comté (MRC) de Matane constituent le territoire visé dans l'appel d'offres pour l'implantation de parcs éoliens.

Le territoire public, en raison de son étendue dans la région de la Gaspésie et de la MRC de Matane, est appelé à contribuer au développement de cette industrie et à faire l'objet de demandes de droits fonciers pour l'implantation de parcs éoliens.

À cet effet, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) a réalisé, en collaboration avec différents partenaires gouvernementaux et du milieu régional, une version préliminaire du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) pour le développement de l'industrie éolienne pour la région de la Gaspésie et de la MRC de Matane. Le MRNFP vise donc, par cet outil, l'intégration de ce nouvel usage et l'harmonisation avec les usages existants.

Dans cette proposition du PRDTP, dont vous trouverez copie ci-jointe, le territoire a été classé selon trois zones en lien avec les niveaux de comptabilité des usages. Pour chacune des zones, des modalités particulières d'implantation ont été définies.

... 2

M. Allison Metallic

2

Nous aimerions recevoir vos commentaires relativement à cette proposition avant le 14 février 2004 compte tenu des échéanciers très courts signifiés dans l'appel d'offres.

Nous avons communiqué avec votre Secrétariat à quelques reprises afin d'organiser une présentation du PRDTP. Nous sommes toujours disponibles pour échanger sur cette question d'ici le 14 février 2004, soit par conférence téléphonique ou lors d'une rencontre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



Marc Lauzon

p.j.

Le 3 février 2004

Monsieur John Martin, Chef  
MICMACS OF GESGAPEGIAG BAND  
100, boul. PETTON, P.O. Box 1280  
Gesgapegiag (Québec) G0C 1Y0

**Objet : Plan régional de développement du territoire public, volet éolien**

Monsieur,

Le gouvernement du Québec a annoncé sa volonté de favoriser le développement de l'industrie éolienne au Québec. Pour ce faire, il a adopté un règlement visant l'achat de 1000 MW d'électricité produite à partir d'énergie éolienne dans le cadre d'un appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution. La région de la Gaspésie et la municipalité régionale de comté (MRC) de Matane constituent le territoire visé dans l'appel d'offres pour l'implantation de parcs éoliens.

Le territoire public, en raison de son étendue dans la région de la Gaspésie et de la MRC de Matane, est appelé à contribuer au développement de cette industrie et à faire l'objet de demandes de droits fonciers pour l'implantation de parcs éoliens.

À cet effet, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) a réalisé, en collaboration avec différents partenaires gouvernementaux et du milieu régional, une version préliminaire du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) pour le développement de l'industrie éolienne pour la région de la Gaspésie et de la MRC de Matane. Le MRNFP vise donc, par cet outil, l'intégration de ce nouvel usage et l'harmonisation avec les usages existants.

Dans cette proposition du PRDTP, dont vous trouverez copie ci-jointe, le territoire a été classé selon trois zones en lien avec les niveaux de comptabilité des usages. Pour chacune des zones, des modalités particulières d'implantation ont été définies.

... 2

M. John Martin

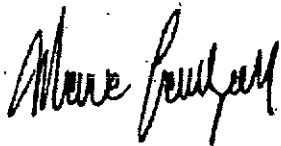
2

Nous aimerions recevoir vos commentaires relativement à cette proposition avant le **14 février 2004** compte tenu des échéanciers très courts signifiés dans l'appel d'offres.

Nous avons communiqué avec votre Secrétariat à quelques reprises afin d'organiser une présentation du PRDTP. Nous sommes toujours disponibles pour échanger sur cette question d'ici le 14 février 2004, soit par conférence téléphonique ou lors d'une rencontre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



Marc Lauzon

p.j.

Le 3 février 2004

Madame Brenda G. Miller, Executive Director  
MĪ'GMAWEI MAWIOMI SECRETARIAT  
2, Riverside West  
Listuguj (Québec) G0C 2R0

**Objet : Plan régional de développement du territoire public, volet éolien**

Madame,

Le gouvernement du Québec a annoncé sa volonté de favoriser le développement de l'industrie éolienne au Québec. Pour ce faire, il a adopté un règlement visant l'achat de 1000 MW d'électricité produite à partir d'énergie éolienne dans le cadre d'un appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution. La région de la Gaspésie et la municipalité régionale de comté (MRC) de Matane constituent le territoire visé dans l'appel d'offres pour l'implantation de parcs éoliens.

Le territoire public, en raison de son étendue dans la région de la Gaspésie et de la MRC de Matane, est appelé à contribuer au développement de cette industrie et à faire l'objet de demandes de droits fonciers pour l'implantation de parcs éoliens.

À cet effet, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) a réalisé, en collaboration avec différents partenaires gouvernementaux et du milieu régional, une version préliminaire du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) pour le développement de l'industrie éolienne pour la région de la Gaspésie et de la MRC de Matane. Le MRNFP vise donc, par cet outil, l'intégration de ce nouvel usage et l'harmonisation avec les usages existants.

Dans cette proposition du PRDTP, dont vous trouverez copie ci-jointe, le territoire a été classé selon trois zones en lien avec les niveaux de comptabilité des usages. Pour chacune des zones, des modalités particulières d'implantation ont été définies.

... 2

M<sup>me</sup> Brenda G. Miller

2

Nous aimerions recevoir vos commentaires relativement à cette proposition avant le 14 février 2004 compte tenu des échéanciers très courts signifiés dans l'appel d'offres.

Nous avons communiqué avec votre Secrétariat à quelques reprises afin d'organiser une présentation du PRDTP. Nous sommes toujours disponibles pour échanger sur cette question d'ici le 14 février 2004, soit par conférence téléphonique ou lors d'une rencontre.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



Marc Lauzon

P.-j.